

Politique d'écologisation pour une transition socioécologique

Version adoptée par le conseil d'administration
le : 22 avril 2026

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---------------------------------------|----|
| 1. PRÉAMBULE..... | 3 |
| 2. FONDEMENTS..... | 3 |
| 3. DÉFINITIONS DES TERMES..... | 3 |
| 4. ÉNONCÉ DE PRINCIPES..... | 6 |
| 5. DESTINATAIRES | 6 |
| 6. RÔLES ET RESPONSABILITÉS | 6 |
| 7. MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE..... | 8 |
| 8. RÉVISION DE LA POLITIQUE..... | 10 |
| 9. ENTRÉE EN VIGUEUR..... | 10 |

1. PRÉAMBULE

Le Cégep de la Gaspésie et des Îles réaffirme son engagement à contribuer activement à la transition écologique de sa région. La participation active à la vie en société implique un engagement de la communauté étudiante et des membres du personnel pour un développement durable en adoptant des comportements responsables. En actualisant sa politique, le Cégep confirme son rôle de leader dans l'intégration des objectifs de développement durable dans ses programmes d'enseignement, sa recherche et ses activités quotidiennes, tout en adoptant une approche audacieuse pour répondre aux défis climatiques. Cette politique remplace celle sur l'environnement et le développement durable, qui avait été adoptée en février 2008.

2. FONDEMENTS

Cette présente politique est fondée sur :

- a) L'adoption des 17 objectifs du développement durable de l'Organisation des Nations Unies dans les activités, les curriculum et la formation au Cégep.
- b) La responsabilité collective de créer un monde sain, équitable et respectueux de l'environnement.
- c) L'impératif d'actualiser la formation globale des jeunes et des adultes en intégrant l'éducation à l'écocitoyenneté.
- d) La reconnaissance du rôle unique de l'éducation dans l'adaptation aux changements climatiques et à la transition socioécologique.
- e) La volonté de la direction, du personnel et de la communauté étudiante de réduire leur empreinte environnementale et de participer activement à l'amélioration de leur environnement immédiat et global.
- f) La nécessité d'avoir un leadership et des moyens fort pour avoir des impacts réels dans l'organisation, étant donné l'aspect transversal des actions à prendre.
- g) Le fait que les principes de la politique peuvent amener à des changements dans les pratiques actuelles.

3. DÉFINITIONS DES TERMES

3RV-E

Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination des matières résiduelles.

Réduction à la source

Permet d'utiliser moins de ressources et de générer moins de déchets. Il y a plusieurs moyens pour y arriver, mais la clé c'est de réduire au minimum l'utilisation de produits jetables, d'éviter d'acheter des produits dont on n'a pas besoin et d'opter pour des choix qui ont le moins d'emballage possible, comme l'achat de produits en vrac.

Réemploi

Réutiliser un produit de nombreuses fois, en le modifiant peu ou pas du tout. Utiliser des produits réutilisables comme des sacs, des ustensiles et des contenants lavables et réutilisables.

Recyclage

Récupérer, transformer et réintroduire dans le cycle de production pour fabriquer de nouveaux produits.

Durable

Utilisé dans l'expression "développement durable", le mot durable qualifie un « développement qui répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » (CMED. 1988).

Écologisation

« Le processus de quête de connaissances et de pratiques, dans l'intention de mieux respecter l'environnement et d'inspirer les décisions dans le sens d'une plus grande responsabilité économique, pouvant favoriser la protection de l'environnement et la durabilité des ressources naturelles pour les générations actuelles et futures. » (Tiré du [Guide pratique pour les institutions. Écologisation de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels](#)).

Économie circulaire

« Système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités » (Tiré du site [Recyc-Québec](#)).

Écoresponsabilité ou écoresponsable

Selon le site du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), l'écoresponsabilité fait référence à un ensemble de comportements qui s'inscrit dans une perspective de développement durable. Parmi les comportements écoresponsables les plus connus, citons le recyclage, le compostage, l'utilisation des transports collectifs et actifs, ainsi que l'achat de produits écologiques, locaux et biologiques. L'écoresponsabilité repose sur l'intégration des 3RV-E et de la notion de cycle de vie des produits et services. Cette dernière notion implique la prise en compte des retombées environnementales, économiques et sociales encourues à chaque étape de la vie d'un produit ou d'un service (www.environnement.gouv.qc.ca).

Gaz à effet de serre (GES)

Gaz présents naturellement ou ajoutés dans l'atmosphère contribuant au réchauffement climatique (www.environnement.gouv.qc.ca).

Matières résiduelles

Matières ou objets périmés, rejetés qui doivent être réduits à la source, mis en valeur ou éliminés.

Mobilité durable

Selon la [Politique de mobilité durable](#) du ministère des Transports et de la Mobilité durable, la mobilité représente la capacité et le potentiel des personnes et des biens à se déplacer ou à être transportés. Elle constitue le fondement des échanges sociaux, économiques et culturels des individus, des entreprises et des sociétés.

Pour être durable, la mobilité doit être efficace, sécuritaire, équitable, intégrée au milieu et compatible avec la santé humaine et les écosystèmes. La mobilité durable limite la consommation d'espace et de ressources, donne et facilite l'accès, favorise le dynamisme économique, est socialement responsable et respecte l'intégrité de l'environnement.

Objectifs de développement durable (ODD)

Les [objectifs de développement durable](#) sont 17 objectifs adoptés par l'ONU en 2015 pour lutter contre la pauvreté, protéger la planète et favoriser une prospérité inclusive d'ici 2030 ([Tiré du site web des Nations unies](#)).

Sobriété numérique

Selon l'Office québécois de la langue française, la sobriété numérique est une démarche qui vise un usage avisé et modeste des technologies numériques dans l'objectif d'en réduire l'impact environnemental.

Transition socioécologique

Selon la [Stratégie gouvernementale de développement durable](#) du gouvernement du Québec, la transition socioécologique réfère au passage nécessaire vers un modèle de développement respectueux de la capacité de support des écosystèmes. Une transition socioécologique juste implique de « ne laisser personne derrière » et de résoudre les défis sociaux et écologiques qui se posent dans ce contexte.

Valorisation

Choisir d'envoyer les déchets ailleurs qu'à la poubelle, dont le réemploi, la récupération, le recyclage de matières résiduelles et le compostage.

4. ÉNONCÉ DE PRINCIPES

Le Cégep de la Gaspésie et des Îles s'engage à :

- Contribuer à une formation écoresponsable en intégrant les objectifs de développement durable dans les programmes de formation et les activités étudiantes ;
- Adopter des pratiques écoresponsables à tous les niveaux d'opération (gestion des matières résiduelles, acquisition responsable, conservation de l'eau, réduction des émissions de GES, etc.) ;
- Encourager la mobilité durable de la communauté collégiale ;
- Soutenir les initiatives locales en matière de développement durable en réponse aux besoins particuliers de chaque campus ;
- Valoriser le rayonnement des actions, des expertises et de l'implication des membres de la communauté collégiale ;
- Tenir compte des impacts socioécologiques lors de ses prises de décision.

5. DESTINATAIRES

Cette politique s'applique à la communauté collégiale ainsi qu'à toute activité qui se déroule dans les lieux du Cégep. Ce dernier demande que toute personne circulant en ses lieux se conduise en citoyen écoresponsable.

6. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Le Conseil d'administration

Adopte la politique.

Direction générale

Assure l'application de cette politique en collaboration avec tous les services ;

Mets en œuvre le plan d'action institutionnel.

Direction des études et Formation continue

Anime la communauté collégiale sur l'importance de l'intégration des ODD dans la formation.

Favorisent la participation à des projets écoresponsables tant locaux qu'internationaux ;

Communiquent, auprès de la communauté étudiante, les initiatives et informations institutionnelles.

Direction des ressources matérielles et financières

Applique et diffuse la politique d'achats afin d'encourager les achats écoresponsables.

Direction des ressources informationnelles

Assure un usage écoresponsable des ressources informationnelles dans toutes les activités du Cégep ;
Assure une gestion écoresponsable du matériel informatique (achat, utilisation et élimination).

Les Directions de campus

Créent et participent aux comités locaux et adaptés à chaque milieu ;
Appuient les initiatives locales.

Département et comité de programme

Intègre des contenus liés au développement durable dans les programmes ;

Membres du personnel et communauté étudiante

Dans le respect de cette politique :

- Adoptent des pratiques écoresponsables dans leurs activités quotidiennes ;
- Proposent et encouragent la participation à des projets favorisant la transition socioécologique.

Comités locaux et comité institutionnel

Proposent et organisent des activités annuelles en faveur des pratiques socioécologiques.

Service de la recherche et de l'innovation

Émet des recommandations à la Direction générale ;
Dresse un bilan aux trois ans, après l'adoption de la Politique.

Service des communications et des activités internationales

Assure la diffusion de la Politique ;
Valorise les initiatives ;
Promeut des mesures de mobilité durable.

Personnel cadre

Encourage son personnel à adopter les mesures de mobilités durables proposées par le Cégep ;
Veille au respect de la politique d'achat responsable dans son service.

7. MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

La mise en œuvre de cette politique nous permettra de réaliser sept thèmes que l'on retrouve dans les 17 ODD des Nations unies.

Institution efficace



La gestion documentaire concerne l'ensemble des méthodes, outils et pratiques visant à organiser, classer, conserver, sécuriser, partager et éliminer les documents tout au long de leur cycle de vie. Les bonnes pratiques de gestion documentaire implantées par le Cégep contribuent à réduire les émissions de GES en limitant l'usage du papier et en optimisant le stockage numérique.

Éducation de qualité



Le Cégep encourage l'intégration de pratiques écoresponsables dans l'enseignement et les programmes. Cela peut inclure l'utilisation d'exemples liés à l'environnement dans les cours, la réalisation de projets à portée écologique, le soutien aux initiatives étudiantes vertes et la formation du personnel enseignant pour favoriser une approche durable en pédagogie. Cela s'inscrit dans le contexte plus large de l'intégration des objectifs de développement durable dans la formation.

Consommation et production durable



Le Cégep doit entreprendre une démarche réfléchie lors de l'achat de biens et de services dans le but de minimiser les impacts négatifs sur l'environnement et pour les communautés. Pour ce faire, il s'engage à utiliser le [guide des indicateurs d'acquisition responsable](#) et [l'aide-mémoire](#) (en annexe) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour tous ses achats de biens et de services.

Énergie propre



L'objectif général consiste à assurer une réponse adéquate aux besoins énergétiques de chacune des infrastructures du Cégep en faisant des choix judicieux en matière de sources, de technologies et de méthodes d'approvisionnement d'énergie et en réduisant les pertes ou la consommation inutile d'énergie.

Eau propre et assainissement



Les objectifs poursuivis sont d'enrayer le gaspillage de l'eau et de prévenir la contamination pour en protéger la qualité.

Villes et communautés durables



Gestion des matières résiduelles

La gestion des matières résiduelles est un maillon très important dans un plan de gestion environnemental. L'objectif est de mettre en œuvre des pratiques et des stratégies visant à réduire, réutiliser, recycler, valoriser et éliminer de manière responsable les déchets générés par les activités du Cégep.

Gestion des matières dangereuses

La gestion des matières dangereuses vise à offrir des conditions de travail ou d'apprentissage sécuritaires malgré la nécessité d'utiliser des matières dangereuses. Elle concerne, entre autres, les opérations suivantes :

- ❖ Limiter l'acquisition de matières dangereuses à l'essentiel et privilégier, lorsqu'ils sont disponibles et équivalents, des produits de substitution moins nocifs ;
- ❖ Encadrer l'utilisation de matières dangereuses dans les protocoles de contrôle qui sont mis à jour régulièrement ;
- ❖ Encourager à réutiliser, récupérer ou recycler lorsque possible ;
- ❖ Veiller à ce que les déchets dangereux soient disposés de façon sécuritaire pour les personnes et l'environnement en respectant les normes applicables.

Mobilité durable

Les moyens de transport motorisés émettent de nombreux composés toxiques pour l'environnement. Afin de limiter l'émission de ces gaz nocifs, la marche, le vélo, le covoiturage et le transport collectif doivent être encouragés et soutenus.

Les nouvelles infrastructures ainsi que le réaménagement d'infrastructures existantes prennent en considération les principes de la mobilité durable afin de favoriser celle-ci.

Infrastructure résiliente



L'entretien des terrains ainsi que l'aménagement extérieur sont faits dans le plus grand respect de l'environnement en optant pour des solutions naturelles tout en réduisant systématiquement l'usage de produits chimiques, que ce soit pour l'enrichissement des sols, le contrôle des mauvaises herbes, l'entretien des voies de circulation en hiver et autres.

8. RÉVISION DE LA POLITIQUE

Une révision de la politique sera réalisée aux trois ans en concordance avec l'élaboration de son plan stratégique.

9. ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entre en vigueur au moment de son adoption par le conseil d'administration.